

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-26

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	155 205	0
Conseil économique, social et environnemental	5 644	0
Cour des comptes et autres juridictions financières	67 576	0
Haut Conseil des finances publiques	113	0
<b>TOTAUX</b>	<b>228 538</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE</b>	<b>228 538</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Conseil et contrôle de l'État » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 228 538 € les autorisations d'engagement et de 228 538 € les crédits de paiement de la mission « Conseil et contrôle de l'État ». Ce changement se décompose ainsi :

- majoration de 155 205 € des autorisations d'engagement et de 155 205 € des crédits de paiement du programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives » ;
- majoration de 5 644 € des autorisations d'engagement et de 5 644 € des crédits de paiement du programme « Conseil économique, social et environnemental » ;
- majoration de 67 576 € des autorisations d'engagement et de 67 576 € des crédits de paiement du programme « Cour des comptes et autres juridictions financières » ;
- majoration de 113 € des autorisations d'engagement et de 113 € des crédits de paiement du programme « Haut Conseil des finances publiques ».